

Date de la convocation : 16 février 2011

Présents : BILLOT Maryse ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCHEMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés : PARIS Gisèle
LANTUÉJOUL Philippe

procuration à BOBILLIER Christine,
procuration à BENEDETTO Patrice.

Mathieu GOGUEL a été désigné secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 JANVIER 2011

Le compte-rendu du 25/01/2011 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'inverser le point 4 et le point 5 afin d'approuver le compte de gestion préalablement au compte administratif et à l'affectation des résultats.

Adoptée à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

- | | | |
|--------------------|---------------------|--|
| • Mercredi 09 mars | à 17 h 00 | Cinéma « Une vie de chat », Espace du Marais. |
| | à 20 h 00 | Cinéma «Poupoupidou », Espace du Marais. |
| • Mercredi 16 mars | à 17 h 00 | Cinéma «Arrietty, le petit monde des chapardeurs », Espace du Marais. |
| | à 20 h 00 | Cinéma «Rien à déclarer», Espace du Marais. |
| • Samedi 19 mars | de 9 h 00 à 16 h 00 | Bourse aux vêtements d'enfants et de grossesse organisée par Les Loustiques du Marais à l' Espace du Marais. |
| • Dimanche 20 mars | à 14h00 | Loto informatisé organisé par l'ASPARELE, à l'Espace du Marais. |
| • Vendredi 25 mars | à 20h30 | Assemblée générale du Secours Catholique, Salle Guinemand. |
| • Jeudi 31 mars | à 20 h 30 | Assemblée générale de Familles Rurales de Saône, R.F.A.M. |

2. Saveurs et Passions : information

Saveurs et Passions se déroulera les 2 et 3 avril 2011, 42 exposants se sont déjà inscrits. Avec le prix d'entrée, une bière artisanale sera offerte aux adultes.

La publicité et la communication débiteront au mois de mars, ainsi que la mise en place du planning des bénévoles. Les repas doivent être réservés auprès du Comité de Jumelage.

3. Médiathèque : bilan de l'état des lieux

Un état des lieux et un comptage ont été effectués du 1^{er} au 11 février par des agents communaux. Ce travail conséquent, réalisé dans les meilleurs délais, a permis de réorganiser, ranger et ressortir les chiffres suivants : 7 441 ouvrages répertoriés (6 559 livres et revues, Bibliothèque Départementale de Prêt compris, 731 CD et 151 DVD). 276 livres, 2 DVD et 2 CD ont disparus ou ont été perdus. Un désherbage de 436 livres a été effectué (livres très vieux ou en mauvais état).

Des lettres de rappel ont été envoyées pour les livres non rapportés et des factures émises pour les livres perdus. Il faudra donc, à l'avenir, veiller à plus de discipline dans la gestion des prêts.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

4. Budget : Approbation des comptes de gestion du percepteur 2010

Monsieur le maire présente les comptes de gestion des différents budgets pour l'exercice 2010 transmis par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire qui constate que les comptes administratifs correspondants se trouvent en concordance avec ceux-ci,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2010 établi par M. le receveur municipal,

Approuve le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2010 établi par M. le receveur municipal,

Approuve le compte de gestion du budget forêt pour l'exercice 2010 établi par M. le receveur municipal,

Approuve le compte de gestion du budget caveaux pour l'exercice 2010 établi par M. le receveur municipal,

Approuve le compte de gestion du budget CCAS pour l'exercice 2010 établi par M. le receveur municipal,

Approuve le compte de gestion du budget périscolaire pour l'exercice 2010 établi par M. le receveur municipal,

5. Budget : vote des comptes administratifs 2010

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

Patrick SAILLARD, élu président de séance à l'unanimité, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2010, Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2010, qui sont résumés par les tableaux suivants et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Budget principal	Résultats 2009	Résultats 2010			Résultats cumulés
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Investissement	-517 172.81 €	-1 415 459.12 €	1 281 631.34 €	-133 827.78 €	-651 000.59 €
Fonctionnement	479 290.11 €	-1 334 834.42 €	1 939 570.08 €	604 735.66 €	1 084 025.77 €
					433 025.18 €
Assainissement					
Investissement	81 730.04 €	-117 975.69 €	93 852.74 €	-24 122.95 €	57 607.09 €
Fonctionnement	139 456.29 €	-155 406.29 €	130 051.82 €	-25 354.47 €	114 101.82 €
					171 708.91 €
Forêt					
Investissement	-845.70 €	-62 604.23 €	19 341.60 €	-43 262.63 €	-44 108.33 €
Fonctionnement	145 286.82 €	-7 424.61 €	111 460.98 €	104 036.37 €	249 323.19 €
					205 214.86 €
Caveaux					
Investissement		-39 952.39 €	0.00 €	-39 952.39 €	-39 952.39 €
Fonctionnement	-8 911.09 €	-39 952.39 €	45 654.39 €	5 702.00 €	-3 209.09 €
					-43 161.48 €
CCAS					
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0	0.00 €
Fonctionnement	3 123.76 €	-11 440.61 €	12 619.00 €	1 178.39 €	4 302.15 €
					4 302.15 €
PERISCOLAIRE					
Investissement		-5 438.86 €	0.00 €	-5 438.86 €	-5 438.86 €
Fonctionnement		-88 645.06 €	95 406.66 €	6 761.60 €	6 761.60 €
					1 322.74 €

Reste à réaliser 2010 :

	Dépenses	Recettes	Solde RAR
Budget principal	-434 816.58 €	252 117.15 €	-182 699.43 €
Assainissement	-27 361.06 €	0.00 €	-27 361.06 €
Forêt	-21 621.82 €	22 735.73 €	1 113.91 €

Monsieur le maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2010 du budget principal.

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2010 du budget assainissement.

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2010 du budget forêt.
 Approuve le compte administratif pour l'exercice 2010 du budget caveaux.
 Approuve le compte administratif pour l'exercice 2010 du budget CCAS.
 Approuve le compte administratif pour l'exercice 2010 du budget périscolaire.

6. Affectation des résultats

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2010 des budgets de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultats cumulés 2010	Restes A Réaliser 2010			Solde de financement	Besoin de financement	Report 2011
		Dépenses	Recettes	Solde RAR			
Budget principal							
Investissement	-651 000.59 €	-434 816.58 €	252 117.15 €	-182 699.43 €	-833 700.02 €	833 700.02 €	-651 000.59 €
Fonctionnement	1 084 025.77 €						250 325.75 €
Assainissement							
Investissement	57 607.09 €	-27 361.06 €	0.00 €	-27 361.06 €	30 246.03 €	0.00 €	57 607.09 €
Fonctionnement	114 101.82 €						114 101.82 €
Forêt							
Investissement	-44 108.33 €	-21 621.82 €	22 735.73 €	1 113.91 €	-42 994.42 €	42 994.42 €	-44 108.33 €
Fonctionnement	249 323.19 €						206 328.77 €
CCAS							
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	4 302.15 €						4 302.15 €
PERISCOLAIRE							
Investissement	-5 438.86 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-5 438.86 €	5 438.86 €	-5 438.86 €
Fonctionnement	6 761.60 €						1 322.74 €

7. Frais de scolarité demandés aux communes : nouveaux tarifs au 1er septembre 2011

La commission finances propose de réactualiser la participation des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés en primaire à Saône,

Les élèves des communes membres du Syndicat d'Aménagement et d'Etudes de Besançon Sud-Plateau sont accueillis réciproquement sans participation financière, à la suite d'un accord de réciprocité.

Il est proposé de fixer, par élève et par année scolaire, le coût de scolarité facturé aux communes extérieures de la façon suivante :

- 1 250 € par élève scolarisé à l'école maternelle,
- 550 € par élève scolarisé à l'école élémentaire y compris par élève scolarisé en classe C.L.I.S..

Ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter de l'année scolaire 2011/2012.

Approuvé à l'unanimité.

8. Création d'un poste de technicien suite à l'embauche du responsable des travaux

Par délibération le 05/11/2008, le Conseil municipal a décidé l'embauche d'un responsable des travaux à temps complet. Dès lors, de nombreux contacts et démarches ont été entrepris qui ont donné lieu au recrutement d'un agent par voie de mutation à compter du 7 mars prochain.

Pour ce faire il y a lieu de créer un poste en conformité avec son statut et son grade de technicien territorial.

Il est proposé :

- La création d'un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet à compter du 7 mars 2011,
- Le recrutement de l'agent nommé à ce poste est réalisé par voie de mutation. C'est pourquoi celui-ci conservera le bénéfice de son régime indemnitaire en application de l'article 88 de la loi 84-53 du 24/01/1984,
- L'inscription au budget des crédits correspondants

Approuvé à l'unanimité.

9. Régime indemnitaire : adaptation des primes suite à l'embauche du responsable des travaux

Il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la commune nouvellement recruté,

Le Conseil municipal :

Article 1^{er} : décide d'instituer sur les bases ci-après, les indemnités objet des dispositions du décret du 6 septembre 1991 susvisé.

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux.

- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux taux prévus par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, en cas de travaux supplémentaires,
- l'indemnité spécifique de service fixée par le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié, dans la limite du montant maximum des attributions individuelles,
- la prime de service et de rendement, fixée par le décret N° 2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié, dans la limite du montant maximum des attributions individuelles,

Article 2: les autres modalités d'attribution définies dans la délibération N° 2004-01-06 du 28 janvier 2004 restent inchangées.

Approuvé à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

10. Périscolaire : vote des tarifs et conditions d'accueil pour les vacances de printemps et vacances d'été

L'accueil de loisirs de février a permis d'accueillir, journalièrement, de 17 à 19 enfants.

Dominique PEYRARD présente la plaquette à distribuer aux parents sur laquelle il est proposé d'ouvrir le centre de loisirs :

- pour les vacances de printemps, du 18 au 22 avril 2011
- pour les vacances d'été, du 4 juillet au 26 août 2011 (soit 8 semaines d'accueil).

Une nouvelle plage horaire est proposée afin d'accueillir les enfants l'après midi avec un tarif dégressif sur cinq jours.

L'inscription à la semaine est encouragée afin d'améliorer l'intégration de l'enfant dans le projet pédagogique.

Il est proposé de valider les tarifs et les modalités d'inscriptions du centre de loisirs pour les vacances de printemps et d'été 2011, par enfant, selon les modalités suivantes :

Journée sans repas	11.23 €
Journée avec repas	14.25 €
L'après-midi	6.45 €
La semaine de 5 après-midi	28.00 €
La semaine de 5 jours avec repas	69.58 €

Approuvé à l'unanimité.

11. Périscolaire : report de l'application du quotient familial au 1er septembre

Après réflexion il est souhaitable de repousser l'application du quotient familial au 01/09/2011 comme l'autorise la C.A.F.. Ceci permettra d'avoir le recul nécessaire afin d'apporter d'éventuels aménagements en tenant compte des plannings du personnel, de la participation des familles et des subventions de la C.A.F..

Un bilan complet de toutes les activités relatives au C.E.J. 2007/2010 est en cours de réalisation avec la C.A.F. qui renouvelle le C.E.J. à partir du 01/01/2011 pour une durée de 4 ans.

La commission affaires sociales continue de travailler sur ce dossier.

12. Repas des anciens : bilan

Le coût pour la commune est de 6 829 € réparti comme suit :

- 277 repas servis le 08/01/2011,
- animation musicale et remise d'un cadeau aux 25 résidents de la maison de retraite
- distribution de 90 colis au domicile des personnes n'ayant pas assisté au repas.

13. A.N.C.V. : projet C.C.A.S.

Le séjour 2010 dans le Cantal ayant rencontré un vif succès auprès des participants, le C.C.A.S. envisage de reconduire cette action en 2011 en souhaitant augmenter le nombre de participants.

Le séjour d'un montant de 360 € (hors transport) est pris en charge pour moitié par l'A.N.C.V. pour les personnes non imposables.

La commission affaires sociales et le C.C.A.S. étudieront rapidement la destination, le programme et les modes de communication afin de présenter au mieux ce projet.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

14. Plateau sportif : nouvelles demandes de subventions au titre des équipements sportifs

Par délibération du 19/10/2010 le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter l'aide financière auprès de toutes les instances susceptibles d'apporter leur aide au projet du plateau sportif.

Les dossiers de demandes de subventions doivent faire apparaître très clairement le coût spécifique des équipements sportifs particuliers pour lesquels ces organismes apporteront une aide financière.

C'est pourquoi, les délibérations seront différentes suivant les dossiers.

Le Conseil municipal autorise le maire à solliciter tous les organismes susceptibles de financer le plateau sportif, à recréer un redécoupage des montants financiers et des équipements à l'intérieur du dossier global.

Approuvé à l'unanimité.

15. Affouages : bilan

Claude MENETRIER présente le bilan des affouages. Le tirage a eu lieu le 28/01/2011 pour les 205 affouagistes inscrits. Cette année encore, le travail bénévole des garants a permis la bonne organisation de ces affouages.

Il est regrettable de constater que certains affouagistes circulent sur les terrains détremés ce qui abîme les chemins et que d'autres font le commerce auprès de revendeurs de leur lot attribué.

A cette occasion Monsieur le maire tient à rappeler que l'accès aux parcelles a été difficile et/ou gêné par l'installation de gens du voyage rue du Cheneau Blond. Tout a été mis en œuvre pour gérer au mieux ces difficultés avec l'aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la gendarmerie.

Après leur départ, une remise en état et un nettoyage des abords a été nécessaire et le maire a procédé immédiatement à la mise en place du merlon avec l'aide de la Société CLIMENT, tout en ayant soin de ne pas empêcher les débardages de bois.

Pour autant, il est à déplorer un article paru dans l'Est Républicain le dimanche 20 février qui mettait en cause l'aspect paysager du lieu en montrant une caravane abandonnée qui a été très rapidement enlevée.

Le Conseil municipal regrette de voir comment certaines informations sont parfois traitées de façon erronée et partisane.

COMMISSION URBANISME

16. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION URBANISME LE 15 FEVRIER 2011					
DP	DAVID Bernard	9 rue Chopin	Pose de panneaux solaires		02553211C0004
DEPOT	WERTHEIMER Christophe	31 rue du Hameau	Isolation extérieure + isolation toiture + remplacement menuiseries extérieures		02553211C0005
	NICOLAS René	17 bis rue du Clousey	Pose de panneaux photovoltaïques		02553211C0006
DP	RICHARD Daniel	9 rue du Fourney	Véranda	Accordé	02553211C0001
DECISION	MARGUET Michel	5 rue des Hurlevents	Construction d'une véranda	Accordé	02553211C0002
PC	SCI BENIDORM M. CLEMENT	ZA La Louvière	Création d'un funérarium		02553211C0004
DEPOT	BERCOT / BITSCHENE	Le Pré Devant La Cure	CN		02553211C0005
PC	NICOLAS Daniel et Agnès	Lot "Pré Devant la Cure"	CN	Accordé	02553210C0038
DECISION	FAYON Olivier	12 rue Louis Pergaud	Installation d'un abri télescopique pour piscine	Refusé	02553211C0003
PC					
MODIF	AKERYS PROMOTION	Avenue de la Gare	24 logements collectifs - 11 maisons individuelles		02553210C0036

DEPOT				
CU	SCP OUAIRY BUIN DE GLIGOU	Rue Gustave Courbet	Simple information	02553211C0004
DECISION	SCP MARCONOT	12 rue Louis Pergaud Lieudit 23 rue Louis Pergaud	Simple information	02553211C0005
	SCP MARCONOT	8 rue de la Fontaine	Simple information	02553211C0006
	SCP MARCONOT	5 rue de la Fontaine	Simple information	02553211C0007
	SCP MARCONOT	2 B rue de la Croix de Mission	Simple information	02553211C0008
	SCP PHILIPPE & MOHN	9 Grande Rue	Simple information	02553211C0009
Nom des acheteurs				
DIA	SCP PASQUIER BOICHARD VIENNET	3 rue du Château	PERNIN Patrick	
	SCP TRESCH & THUET	18 rue de la Mairie	DUCHENE Fabienne	

17. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2009

Patrice DI BENEDETTO présente les rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour le Syndicat Intercommunal des Alaines et pour la commune de Saône.

Le Syndicat des Alaines, pour information, regroupe les communes de Gennes, Montfaucon et Saône et prend en charge l'assainissement collectif, le transport et le traitement des eaux usées.

Par un contrat d'affermage, la société S.D.G.E. (Gaz et Eaux) a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages et de leur entretien. La commune de Saône garde sa compétence pour la collecte des eaux usées.

Le prix du service s'élèvera pour un abonné consommant annuellement 120 m³ à 60.19 € TTC soit en moyenne 0.50 €/ m³. Sur ce montant, 69 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement et les taxes s'élèvent à 31%.

L'assainissement de la commune de Saône prend en charge le réseau de collecte des eaux usées et eaux pluviales pour 3 154 habitants desservis (18 km de collecteurs et 2 postes de refoulement).

Par contrat d'affermage la société S.D.G.E. (Gaz et Eaux) a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le prix du service s'élèvera pour un abonné consommant annuellement 120 m³ à 140.21 € TTC soit en moyenne 1.17 €/ m³. Sur ce montant, 41 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16%.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

15. Dates à retenir

- Débat d'Orientation Budgétaire le jeudi 17 mars 2011 à 20 h 00
- Prochaine réunion du Conseil municipal le mercredi 30 mars 2011 à 20 h 00

16. Courrier de l'A.M.I.C.A.L.E.

Par courrier l'A.M.I.C.A.L.E. remercie la municipalité, les agents communaux, pour la rénovation et la mise à disposition des locaux rue de la Fontaine. Les élus et les agents sont invités à une collation le 09/03/2011.

17. Judo Club

Monsieur le maire rappelle qu'après la soirée des vœux, comme il s'y était engagé, il a reçu, le 1^{er} février, M. CALOÏ avec qui il a eu un entretien constructif.

M. RAFFINESQUE n'ayant, pour sa part, pas honoré son rendez-vous fixé le même jour.

Des désaccords au sein des responsables du Judo Club semblent bloquer un éventuel consensus.

Malgré l'engagement du club, celui-ci n'a pas supprimé les sujets de polémique avec la commune sur son site internet. Par conséquent les solutions attendues par le club pour l'accueil du samedi matin, se trouvent repoussées.

18. Recours contre le permis du C.P.I.R.

Le Tribunal Administratif a donné gain de cause à la commune. M. Jean-Claude HEYRAUD qui a présenté un recours en annulation du permis de construire du C.P.I.R. est, par décision, condamné à verser la somme de 750 € de dommages et intérêts à la commune et 750 € au S.D.I.S..

La séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,
Alain VIENNET



Le Rapporteur,
Mathieu GOGUEL

A blue ink signature of Mathieu Goguel, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.